



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 juin 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 03 Juin 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 07, 08 et 09 Juin 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 03 Juin 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 10 Juin 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 14,15 et 16 Juin 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 21,22 et 23 Juin 2019.

➡ COUPE DE FRANCE 2019/2020

Les engagements en Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts...

La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 JUIN 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatiquement inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FOOTCLUBS avant le 15 Juin 2019.

➡ CONSTITUTION DES CALENDRIERS 2019/2020

La réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine est prévue **le samedi 8 Juin 2019 à 9h00 au siège du District**. Tous les clubs sont invités à participer à cette réunion. Vous pouvez faire acte de candidature auprès de la commission sportive (sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ INFORMATION TRES IMPORTANTE

LES CLUBS QUI SOUHAITENT CONSERVER LEUR PLACE EN U15-D1 OU U17-D1, ALORS QUE LEUR EQUIPE MONTE EN LIGUE, DOIVENT LE SIGNALER PAR MAIL à NOTRE COMMISSION AVANT LE DIMANCHE 16 JUIN 2019 à MINUIT.

LA CONSERVATION DE LA PLACE EN D1 N'EST PAS AUTOMATIQUE !

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 : En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).



PV 437 DU JEUDI 6 JUIN 2019

Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 :

En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l' OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00).

Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :

Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)

Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

DERNIERES DIVISIONS JEUNES - RAPPEL

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

- **A- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule**, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, prise en compte du goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue en tenant compte du goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

- **B - Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :**

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer le classement d'équipes de même rang dans des poules différentes (dans un niveau à plusieurs poules), le classement s'effectue à partir du quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné. (Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).
- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.



4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne.

➔ CALENDRIER DES MATCHS DE BARRAGES JEUNES

Les dates des matchs de barrages pour les catégories jeunes sont fixées au :

U20	
Samedi 15 juin à 15h30	
AL MIONS 1	AS BUERS 1
FC MENIVAL 1	OL VAULX 1

U17	
Dimanche 16 juin à 10h00	
LOIRE 1	TASSIN 2
ENT FONTAINE-SATHO	FC MENIVAL 1
VILL ASA 1	FC SEVENNE 1
ES ST-PRIEST 1	ENT PAYS TARARIENS 1
STE FOY LYON 2	SCBTP 1
VILLEFONTAINE 1	CHEMINOTS VAISE 1
US DES MONTS 1	ASVEL 2

U15		
1er tour - Samedi 15 juin à 15h30		
PONTCHARRA 2	O BELLEROCHÉ 1	1
DOMTAC 4	CO ST-FONS 1	2
CS REYRIEUX 1	O SATHONAY 1	3
MEGINAND 2	O RILLIEUX 1	4
FC DEUX FONTAINES 1	ES GLEIZE 1	5
ENT HTE BREVENNE 2	TASSIN 2	6
CHASSIEU-DEC 2	ST-MARTIN EN HAUT 1	7
LY DUCHÈRE 3	CHAPONNAY-MAR 2	8
ASUL 2	MDA 2	9
ENT DENICE-LIMAS 1	FEYZIN 1	10
VAUGNERAY 1	AS MONTCHAT 4	11
USEL FOOT 2	FC MENIVAL 1	12

U15	
2ème tour - Samedi 22 juin à 15h30	
Gagnant match 11	Gagnant match 3
Gagnant match 5	Gagnant match 12
Gagnant match 7	Gagnant match 2
Gagnant match 9	Gagnant match 10
Gagnant match 6	Gagnant match 8
Gagnant match 4	Gagnant match 1



PV 437 DU JEUDI 6 JUIN 2019

➡ **FINALE D1 ET BARRAGE D'ACCESSION EN LAURAFoot**

Le match de barrage Séniors D1 pour l'accès en Ligue de la 5ème équipe du DLR se déroulera le **Samedi 15 juin à St Pierre La Palud à 15h30** et opposera : LOSC / FC VENISSIEUX 2

La finale du Championnat Séniors D1 se déroulera le **Samedi 15 juin à St Pierre La Palud à 17h30** et opposera : VILLEFONTAINE / FEYZIN

➡ **RAPPEL PV 394 DU 5 JUILLET 2018**

Suite à plusieurs décisions tardives, notamment la confirmation par la Ligue que notre District aura deux descentes en U19 et non une seule, le Comité Directeur en séance du 2 juillet a pris la décision de créer à titre tout à fait exceptionnel une poule de 14 en U20 D1. Cette décision permettra aux clubs qui étaient bloqués par le retard pris par notre District dans l'officialisation de cette descente supplémentaire de s'organiser pour la saison prochaine et ainsi de dynamiser notre nouveau championnat U20. Le Comité Directeur rappelle que pour la saison prochaine notre District bénéficiera de 2 montées en Ligue contre une seule cette année.

À la fin de la saison 2018/2019, la poule U20 D1 sera ramenée à 12 clubs, et ce quel que soit le nombre de descendants de ligue.

➡ **FMI**

Information publiée le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté. Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

➡ **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule B : Match n° 20933660 du 17/05/19 : ASC Jons 5 / Usel Foot 5

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184462 du 18/05/19 : A. Futsal de Vaulx E 1 / Lyon Moulin A Vent 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule B : Match n° 20933654 du 10/05/19 : Muroise Foot 5 / Usel Foot 5

U17 D4, poule B Niveau 1 : Match n° 21221200 du 11/05/19 : FC De Limonest 2 / Entente Haute Azergues 1

U17 D4, poule E Niveau 1 : Match n° 21221290 du 11/05/19 : FC Lyon Gerland 1 / SC Bron Terrailon Perle 1

U15 D4, poule M Niveau 2 : Match n° 21218630 du 11/05/19 : Olympique Rillieux 2 / FC Franc Lyonnais 2

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184481 du 11/05/19 : FC Chavanoz 1 / Lyon Moulin A Vent 1

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184740 du 12/05/19 : AS Martel Caluire 2 / MDA Foot 1

FUTSAL D4, poule B : Match n° 21226897 du 13/05/19 : J. St. O. Givors 1 / FC Lentilly 2

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire : VETERANS, poule D : Match n° 20933911 du 03/05/19 : Lyon Duchere 5 / FC Menival 5

➡ **FORFAITS**

- **U17 D4, poule F Niveau 2 :** Match n° 21221304 du 16/03/19 : Pays De L'Arbresle 2 / FC Rhône-Sud 1
Forfait du FC Rhône-Sud



PV 437 DU JEUDI 6 JUIN 2019

- **U20 D3, poule C Niveau 1** : Match n° 21221922 du 13/04/19 : US Vaulx En Velin 1 / Lyon Ouest SC 1
Forfait du Lyon Ouest SC
- **U20 D3, poule A Niveau 1** : Match n° 21221857 du 18/05/19 : AS Saint Martin En Haut 1 / O. Saint Genis Laval 2
Forfait de O. Saint Genis Laval
- **VETERANS, poule G** : Match n° 20934321 du 24/05/19 : Ent. Fcso 69 – Fc Andeo 5 / ES Saint Priest 5
Forfait de Ent. Fcso 69 – Fc Andeo / Forfait Général
- **VETERANS, poule E** : Match n° 20934060 du 24/05/19 : FC Franchevillois 5 / CS Lyon 8 5
Forfait du CS Lyon 8 5
- **VETERANS, poule F** : Match n° 20934192 du 24/05/19 : O. Saint Genis Laval 5 / FC Rhône-Sud 5
Forfait du FC Rhône-sud
- **VETERANS, poule G** : Match n° 20934320 du 24/05/19 : JS Irigny 5 / Anatolia 5
Forfait du JS Irigny
- **U15 D4, poule F Niveau 1** : Match n° 21218417 du 25/05/19 : El. S. Gleize 1 / Ent. Haut Beaujolais 1
Forfait de Ent. Haut Beaujolais
- **U17 D4, poule E Niveau 1** : Match n° 21221293 du 25/05/19 : SC Bron Terrailon P. 1 / USM Pierre Bénite 1
Forfait de USM Pierre Bénite
- **U18 Féminines D1 à 8, poule A** : Match n° 21185684 du 25/05/19 : SLA Odenas Charentay 1 / FC Vénissieux 1
Forfait du FC Vénissieux
- **U15 D4, poule M Niveau 2** : Match n° 21218634 du 26/05/19 : Eveil De Lyon 2 / Olympique Rillieux 2
Forfait de Olympique Rillieux
- **U17, D4 poule A Niveau 1** : Match n° 21221172 du 26/05/19 : FC Chassieu Décines 2 / Am. Laiq. Mions 2
Forfait de Am. Laiq. Mions
- **FUTSAL, D4** : Match n° 21226904 du 26/05/19 : Futsal Club Jonage 2 / FC Lentilly 2
Forfait du FC Lentilly
- **SENIORS Féminines D1 à 8, poule B** : Match n° 21185126 du 26/05/19 : FC Reneins Vauxonne 1 / FC Lyon Football 2
Forfait du FC Lyon Football / Forfait Général

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

En Séniors :

En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

HOMOLOGATION TOURNOI

- 528363 AS VILLEFONTAINE – U8 U9 le 9/06/19
- 526565 DOMTAC FC – U10 U11 le 15/06/19 U12 U13 le 16/06/19
- 581381 FC COLOMBIER SATOLAS – U12 U13 le 31/08/19 1^{er}/09/19
- 526195 AS GREZIEU LA VARENNE – U11 le 22/06/19 U13 le 23/06/19
- 552543 ACS MAYOTTE DU RHONE – SENIORS le 29/06/19
- 552157 FC DU PAYS DE L'ARBRESLE – U11 U13 le 15/06/19
- 546317 FC CHAPONNAY MARENNES – U14 U15 le 8 et 9/06/19
- 504801 FC BULLY – U11 U13 le 14/06/19
- 517431 US FORMANS – U11 le 15/06/19
- 504228 FC FONTAINES – U10 U11 le 8/06/19
- 563791 HAUT LYONNAIS – U15 le 15/06/19
- 530052 FC ST CYR AU MONT D'OR – SENIORS le 22/06/19
- 553777 USVJ – U10 U11F U12 U13 U12 U13F le 22 et 23/06/19